

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

BUREAU: PLACE DU MARCHE-NOIR.

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

Chronique Politique.

Le *Times* publie une dépêche de Berlin, le 3, disant que l'Angleterre signale aux puissances l'opportunité d'une intervention active, pour le rétablissement de la paix, recommandant à la Prusse des conditions modérées.

En même temps, l'Angleterre demande aux puissances d'envoyer leurs représentants à Londres, avec des instructions pour faciliter les négociations de la paix.

Le *Standard* dit que la France, appuyée sur l'Assemblée, peut chercher la conclusion d'une paix honorable, l'Europe l'y aiderait.

On assure que la Porte demande à entrer dans une pleine souveraineté sur les Dardanelles et le Bosphore.

Les journaux anglais publient les dépêches suivantes :

Saint-Petersbourg, 31 janvier.

Le général prince Wittgenstein, ministre plénipotentiaire de Russie à Paris, est parti hier pour Londres et Paris.

Constantinople, 31 janvier.

On dit que la Conférence ne se clôra pas avant que la France y ait été représentée.

Le sultan a envoyé, par le télégraphe, des félicitations au roi Guillaume, sur sa proclamation comme empereur d'Allemagne.

PROCLAMATION DU GÉNÉRAL CHANZY.

Officiers et Soldats de la 2^e armée,

Un nouveau coup nous frappe, mais ne doit ni ne peut nous abattre. Après une lutte héroïque qui a duré près de cinq mois, après des souffrances et des privations noblement supportées, alors que toutes ressources étaient épuisées à Paris, le gouvernement de la Défense nationale a dû conclure le 28 janvier, à Versailles, avec l'ennemi, une convention dont la conséquence est un armistice de 21 jours, expirant le 19 février.

Quelque pénible que soit pour vous la situation que crée cette mesure, alors que, confiants en votre bon droit, animés par votre patriotisme, vous alliez tenter de nouveaux efforts, la parole du gouvernement engagée doit être loyalement respectée : les hostilités sont suspendues.

Une Assemblée est convoquée ; elle saura affirmer que la France entend que son honneur reste intact comme son territoire.

Le devoir pour vous est de mettre ce repos forcé à profit, pour vous préparer à reprendre la lutte, si des prétentions orgueilleuses rendent une paix honorable impossible.

Sans autre idée que de sauver la Patrie, vous resterez l'armée de l'ordre et de la Défense nationale, prête à tous les sacrifices, animée d'un seul désir, celui de combattre à outrance jusqu'au triomphe ; d'un seul sentiment, celui de la vengeance, si le but de l'Allemagne est de nous opprimer, de nous réduire et de nous humilier.

Au grand quartier-général, à Laval, le 31 janvier 1871.

Le général commandant la 2^e armée,
CHANZY.

DÉSORDRES A NARBONNE.

Dans la nuit du 1^{er} février, à dix heures du soir, deux officiers de la garde nationale armés ont fait invasion dans un des principaux cercles de la ville. Ils étaient suivis par une bande d'émeutiers et de démagogues de la pire espèce.

Le but de cette manifestation, organisée, dit-on, par le club de la Révolution, était d'arrêter le colo-

nel commandant la garnison, et de lui demander s'il était vrai qu'il eût fait distribuer des cartouches aux soldats. Cet officier avait passé la soirée au cercle, il était sorti depuis un quart d'heure seulement lorsque le local fut envahi.

Les membres du cercle étant en ce moment trop peu nombreux pour opposer une résistance sérieuse, les émeutiers parcoururent, visitèrent et fouillèrent, jusqu'à une heure du matin, tous les appartements. Ils ne parvinrent même pas à découvrir le comte de Paris, qui, disait-on, était caché dans une chambre.

Il convient de dire que le cercle en question est fréquenté par les principaux fonctionnaires de la République, par les premiers magistrats de l'ordre judiciaire, par les commerçants, les industriels et les propriétaires les plus honorables. Toutes les opinions y sont représentées. Le maire lui-même de la ville, un républicain de la veille, en fait partie et loge dans ce local.

Le président du cercle a fait immédiatement parvenir à M. le sous-préfet une protestation énergique contre cette violation de domicile. Si, contre toute prévision, ce magistrat ne donnait pas suite à cette affaire, une plainte serait adressée au procureur de la République.

Une particularité bonne à noter, c'est que le local dans lequel se réunit le club de la Révolution est mis généreusement à la disposition des anarchistes par l'administration municipale, et que, dans une des dernières séances de cette assemblée, Gambetta fut accusé de modération et presque de trahison.

Des troubles du même genre ont eu lieu, dit-on, à Perpignan et à Carcassonne. S'il faut dire toute notre pensée, le but de cette agitation est de perpétuer la dictature et de s'opposer par tous les moyens possibles à ce que la nation puisse librement exprimer sa volonté.

(*Messenger du Midi.*)

TENTATIVE D'ÉMEUTE A LYON.

On lit dans le *Progrès de Lyon* :

Hier, une colonne de cinq à six cents perturbateurs, partis de la réunion de la Rotonde et ayant à leur tête deux ou trois officiers du corps de l'Étoile, se sont dirigés avec des intentions apparemment hostiles sur la place des Terreaux, où ils arrivaient vers huit heures du soir.

Le piquet de gardes nationaux qui était au devant de l'entrée de l'Hôtel-de-Ville, et qui avait pour consigne de tenir les abords libres, fut refoulé par les perturbateurs jusqu'au perron.

Là, le piquet voulut tenir bon ; mais il était serré de très-près ; et il y a eu alors quelques coups feu de tirés, qui n'ont atteint personne heureusement, hâtons-nous de le dire. Par qui a été tiré le premier coup feu ? La protestation suivante, qui nous est communiquée ce matin, semble l'établir.

Le 6^e bataillon de la garde nationale
aux habitants de Lyon.

« Les officiers, sous-officiers et gardes nationaux du 6^e bataillon protestent énergiquement contre ce fait coupable qui n'a pu être provoqué que par ceux qui veulent faire naître des troubles et la division dans la cité.

» Lyon, le 4 février 1871. »

Les cinq ou six coups de revolver qui ont suivi le premier sont partis des rangs des perturbateurs. Le piquet de la garde nationale n'a pas fait usage de ses armes ; pour éviter une collision, il s'est retiré dans le vestibule de l'Hôtel-de-Ville, dont les portes furent fermées. Les perturbateurs se ruèrent alors contre ces portes, frappant à coups redoublés. Tout annonçait de leur part l'intention d'envahir l'Hôtel-de-Ville.

Par mesure de précaution, un ou deux bataillons de gardes nationaux furent convoqués et prirent position autour de l'Hôtel-de-Ville avec du canon.

Ces mesures militaires mirent fin à l'échauffourée, qui s'est heureusement terminée sans que le sang ait coulé.

Mais qu'on juge de l'émotion répandue en ville par ces événements dont nous ne connaissons pas encore tous les détails ce matin et sur lesquels nous aurons sans doute à revenir.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE. — COMMUNE DE LYON.

Citoyens,

De regrettables désordres se sont produits hier soir.

La municipalité invite la population au calme et à l'union qui, seuls, peuvent conjurer les périls qui nous menacent.

En face de l'ennemi, le désordre serait plus qu'une honte, ce serait une trahison.

En conséquence le conseil municipal délibère :

La garde nationale, chargée de maintenir l'ordre dans la cité, arrêtera les militaires ou volontaires de tout corps et de tout grade qui ne pourront justifier de leur présence en service à Lyon.

Les délégations non tumultueuses seront toujours admises par la municipalité, qui recevra leurs demandes et réclamations.

La municipalité invite les citoyens à s'abstenir de toute manifestation de nature à entraver les travaux de la défense nationale.

Pour le maire absent :

Les adjoints,
Chapié, Condamin, Chavero,
Chavanne.

VOLS ET RÉVÉLATIONS.

Nous détachons du journal le *Salut public*, de Lyon, l'article suivant, qui renferme des révélations accablantes sur les vols auxquels les fournitures militaires ont donné lieu.

Et il ne s'agit que de Lyon ! Et des plaintes semblables s'élèvent de tous les départements qui ont fourni des mobiles à nos armées !

Malheureux pays !

« Il paraît malheureusement que jusqu'au bout la République est condamnée à emboîter le pas à la suite de l'Empire, et qu'à moins de tout approuver et de jeter sur toutes les fautes un voile discret, il faut se résigner à être traité en ennemi. La célèbre théorie des amis du premier et du second degré subsiste tout entière. Le véritable ami est celui qui ne parle pas ou qui parle à plat ventre, et le règne de l'adoration perpétuelle recommence de plus belle. Ce n'est pas là ce qui sauvera la République.

» Comment ! on vous dit qu'on vole le pays, qu'on lui vole et les hommes et l'argent, les hommes par l'inertie qu'on met à rechercher les réfractaires et par les facilités qui leur sont offertes de se réfugier dans toutes les administrations, tandis que les citoyens qui n'ont pas de protections sont obligés d'aller se battre pour eux ; — on vous avertit que des vols indignes se produisent de tous côtés sur les fournitures, que l'opinion s'irrite, et que cette irritation peut finir un jour ou l'autre par entraver complètement la défense en fournissant une raison ou au moins un prétexte aux découragements et aux défaillances, et vous ne voyez là qu'une occasion de plaisanterie !

» Mais, ces vols, ils sont manifestes, ils sont connus de tout le monde. Tout le monde sait que les vêtements de nos légions sont partis en lambeaux au bout de quelques jours, et nous avons été assaillis de plaintes à ce sujet. Les cartou-

chères de plusieurs compagnies étaient en si mauvais cuir, qu'elles se sont déchirées dès qu'on a voulu y mettre la main ; des souliers, après quelques kilomètres, n'avaient plus de semelle, et des gens en qui nous avons pleine confiance nous ont affirmé que la matière quelconque dont ils étaient faits étaient si peu résistante, qu'avec l'ongle on pouvait enlever des morceaux du talon.

» Un autre de nos amis a eu la curiosité d'en faire découdre un, et il a trouvé que la semelle se compose d'une multitude de rognures juxtaposées et serrées entre deux plaques de cuir très-minces, de sorte que, la première étant usée, ce qui était l'affaire de quelques jours, les rognures intérieures s'en vont le long du chemin, et la plante du pied ne se trouve plus protégée que par une peau très-mince, qui ne met à l'abri ni du froid ni de l'humidité, et qui ne tarde pas elle-même à disparaître.

» Nous avons vu de nos propres yeux un billet de mille francs renvoyé par un fournisseur honnête auquel il avait été donné par un officier chargé de faire des achats, afin de le décider à enfler sa facture.

» Voici déjà plusieurs fois que nous insérons des réclamations très-vives à propos des chevaux réquisitionnés pour l'armée, et qu'on laisse mourir de faim, parce que les gens chargés de leur entretien aiment mieux mettre dans leur poche l'argent qu'on leur donne pour les nourrir. Hier encore, nous enregistrons la plainte de onze cent cinquante légionnaires qui se plaignaient d'une odieuse spoliation.

» Quelles enquêtes a-t-on fait pour vérifier ou démentir ces faits ?

» Nous ne rappelons ici que les faits que nous avons cités dans le *Progrès*. Il court dans le public un grand nombre d'autres rumeurs plus graves dont nous n'avons pas voulu nous faire l'écho. Par exemple, nous pourrions demander et nous demandons ce que sont devenus les quarante ou cinquante mille francs d'escompte qui ont dû être réalisés sur chacune de nos légions, par suite des achats qui ont été faits au comptant avec les deniers de l'État. Ces sommes ont-elles été portées en compte ou ont-elles disparu ? Or, nous avons quelques raisons de croire qu'elles n'ont jamais fait retour au Trésor. Où sont-elles ? et quelles enquêtes a-t-on fait pour savoir où elles ont passé ?

» Voilà ce que nous demandons à l'administration, et, quand nous lui rendons le service de l'instruire des réclamations de l'opinion publique, qui nous arrivent chaque jour de plus en plus irritées ; quand nous lui disons qu'on la vole, ou que du moins l'opinion a besoin d'être rassurée à cet égard ; quand nous lui proposons les moyens qui nous paraissent les meilleurs pour arriver à ce résultat, on nous répond par une facétie d'atelier !

» Ce que nous avons proposé est sérieux, et nous le maintenons. Nous avons demandé, non pas qu'on remit l'examen des fournitures à des journalistes qui, ne connaissant ni les prix ni les qualités, sont absolument incompétents ; non pas même que l'administration choisît et nommât des commissaires, qui, fussent-ils les plus honnêtes, auraient le tort de pouvoir être soupçonnés, mais que « les industriels et commerçants, AYANT DES FILS DANS LES LÉGIONS, fussent autorisés à se réunir et à choisir parmi eux ceux qu'ils jugeraient les plus aptes à sauvegarder les intérêts communs de leurs enfants et de la patrie. »

» Nous ne croyons pas qu'il y ait autre chose à faire, si l'on veut être sérieux.

» Nous pensons que cet accusé de réception suffira à M. Gomot. »

PROCLAMATION DU CONSEIL D'ÉTAT SUISSE.

La Suisse radicale nous apporte la proclamation suivante du Conseil d'Etat :

« Chers concitoyens,

» La neutralité de la Confédération suisse nous impose de nouveaux devoirs et de nouveaux sacrifices.

» Chacun comprendra que la situation actuelle exige des mesures énergiques et efficaces.

» La sympathie due au malheur doit nous porter à adoucir, autant que nous le pouvons, les profondes souffrances des victimes de la guerre.

» Prouvons que nous sommes les dignes enfants d'un pays dont l'hospitalité pour tous est le plus beau privilège.

» En faisant un nouvel appel à votre patriotisme, le Conseil d'Etat sait qu'il est l'interprète fidèle de vos sentiments et de votre inaltérable attachement à la patrie suisse.

» Genève, le 2 février 1871.

» Au nom du Conseil d'Etat,

» Le président, Moïse VAUTIER;

» Le chancelier, Moïse PIGUET. »

Le Conseil d'Etat vient, en outre, de rendre l'arrêté suivant :

« Le Conseil d'Etat,

» Considérant que de nombreuses troupes étrangères sont annoncées comme devant franchir le col de la Faucille;

» Dans le but de parer à toute éventualité;

» Sur la proposition du département militaire,

» Arrête :

» A dater de ce jour, sont mises de piquet toutes les milices du canton qui ne sont pas en activité de service,

» Elite, réserve et landwehr.

» Genève, le 2 février 1871.

» Certifié conforme.

» Le chancelier, Moïse PIGUET. »

INCENDIE DE L'ÉVÊCHÉ DU MANS.

Un incendie considérable a éclaté mercredi, vers huit heures du matin, dans les combles du bâtiment principal de l'évêché : il a bientôt pris un développement tellement considérable que M^r l'évêque n'a pu sauver même ses papiers. Cette perte est d'autant plus regrettable qu'ils contenaient des écrits très-remarquables sur les travaux du dernier concile, auquel M^r Fillion a pris une part si importante.

Les secours n'ont pas tardé à arriver : plusieurs pompes, servies par un certain nombre de pompiers, des habitants de la ville ainsi que des soldats de l'armée allemande, ont essayé d'arrêter les progrès de l'incendie.

A une heure, on était à peu près maître du feu; mais vers trois heures il a repris avec une nouvelle intensité. De nouveaux secours ont dû être fournis, et ce n'est que le lendemain matin que le feu a été complètement éteint.

Le bâtiment est détruit, à l'exception des murs, des caves voûtées et d'une partie de l'aile gauche.

Le dommage peut être évalué à cinq cent mille francs qui sont en partie couverts par une assurance.

L'incendie doit être attribué à l'imprudence des soldats logés à l'évêché, qui, comme partout, ont sans doute fait un feu qui n'est pas en proportion avec les dispositions et le mode de construction de nos cheminées.

Nous apprenons que M. Jules Simon vient d'envoyer par le télégraphe l'ordre de mettre immédiatement en liberté M. Guyot Montpayroux, qui avait été arrêté à Brioude, par ordre de M. Gambetta.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Chronique Locale et de l'Ouest.

ÉLECTIONS EN MAINE-ET-LOIRE.

RÉSULTAT GÉNÉRAL COMMUN, MOINS SIX CANTONS.

MM. Beulé.....	85,546 voix.	MM. Abellard.....	19,951
Delavau.....	85,093	Guitton.....	19,000
Joubert.....	84,885	Tendron.....	18,755
Montrieux.....	84,738	Trottier.....	18,039
De Civrac.....	84,659	Aubelle.....	17,799
Châtelain.....	85,875	Allain-Targé.....	17,760
Max-Richard.....	85,844	Baudouin.....	17,748
De Maillé.....	85,691	Lallemand.....	17,737
De la Bouillèrie.....	82,611	Hacque.....	17,727
Paul Mayaud.....	82,620	Combièr.....	17,585
De Cumont.....	80,809	Marchand.....	17,194

ÉLECTIONS DES TROIS CANTONS DE SAUMUR.

	SAUMUR SUD.		NORD-OUEST.	NORD-EST.	TOTAL.
	Ville.	Campagnes.			
MM. Henri Delavau.....	1036	2056	1601	2222	6915
Max-Richard.....	910	2013	1581	2211	6715
Beulé.....	970	1972	1546	2218	6706
Montrieux.....	912	2004	1577	2211	6704
Joubert-Bonnaire.....	910	2008	1576	2206	6700
Durfort de Civrac.....	879	1936	1541	2201	6557
Armand de Maillé.....	852	1929	1558	2191	6490
J. de la Bouillèrie.....	827	1950	1506	2194	6457
Arthur de Cumont.....	805	1972	1488	2152	6397
Paul Mayaud.....	761	1846	1446	2127	6180
Chatelain.....	848	1875	1558	1896	6155
Abellard.....	994	646	406	215	2259
Guitton.....	875	475	279	127	1752
Aubelle.....	846	455	286	124	1691
Tendron.....	815	435	248	124	1620
Trottier.....	812	440	250	107	1609
Allain-Targé.....	770	437	263	114	1584
Baudouin.....	782	429	245	110	1566
Hacque.....	784	420	251	109	1564
Lallemand.....	800	411	233	104	1548
Marchand.....	784	405	238	109	1556
Combièr.....	746	392	231	97	1466

ARRONDISSEMENT DE SAUMUR.

	DOUÉ.	MONTREUIL.	GENNES.	VIIHIS.	SAUMUR.	Légion des mobilisés de M-et-L. en garnison à Saumur.
Inscrits,	4591	5820	2795	5248		2426
Votants,	3528	5002	2059	3542		2105
MM. Henri Delavau,	3226	2650	1865	5042	6915	2021
Max-Richard,	3197	2610	1862	2959	6715	2024
Beulé,	3214	2577	1869	5065	6706	1779
Montrieux,	3206	2611	1870	5061	6704	2027
Joubert,	3214	2612	1861	5058	6700	2029
De Civrac,	3145	2586	1824	5011	6557	2021
De Maillé,	3164	2585	1840	5098	6490	2007
De la Bouillèrie,	3115	2569	1829	2997	6457	2015
De Cumont,	3046	2511	1788	2844	6397	2007
Mayaud,	3027	2572	1827	2951	6180	1546
Chatelain,	3170	2559	1807	5045	6115	2021
Abellard,	576	525	246	493	2259	75
Guitton,	180	406	218	391	1752	49
Aubelle,	132	395	206	261	1691	44
Tendron,	121	392	212	315	1620	46
Trottier,	117	387	192	311	1609	57
Allain-Targé,	94	381	189	267	1584	43
Baudouin,	106	391	187	311	1566	45
Hacque,	99	384	188	312	1564	42
Lallemand,	104	392	194	327	1548	41
Marchand,	102	379	192	294	1536	45
Combièr,	117	384	186	321	1466	43

Aucune famille de notre ville n'a encore reçu de nouvelles de leurs enfants faisant partie du 29^e régiment de marche, 2^e bataillon. On les suppose entrés en Suisse; mais l'incertitude cause une bien grande et bien légitime inquiétude.

Nous apprenons que la Cour d'appel d'Angers a décidé qu'elle présenterait une pétition à l'Assemblée nationale, contre l'atteinte portée au principe de l'inamovibilité de la magistrature.

Faits Divers.

Par un décret du Gouvernement de la défense nationale, M. Emmanuel Arago, ministre de l'intérieur, est nommé ministre de la guerre, par intérim.

— Les Nouvelles annoncent que M. Gambetta a eu le dessein de faire arrêter, pendant les deux nuits dernières, tous les journalistes signataires des protestations ainsi qu'un certain nombre d'hommes politiques, en tête desquels figure M. Thiers.

Des mandats d'arrestation auraient même été signés par le préfet de la Gironde et le directeur de la police, avec ordre de conduire les personnes arrêtées à la citadelle de Blaye; mais il paraît qu'au dernier moment le courage a manqué aux conspirateurs.

— On prétend que M. Gambetta se propose de rédiger une dernière proclamation pour expliquer sa chute.

Des proclamations sonores et menteuses, il n'y a jamais su faire autre chose!

— M. Allain-Targé, préfet de la Gironde, est destitué.

M. Ranc, directeur de la police, est destitué.

Est-ce que M. Steenackers espère survivre à la bande?

— On mande de Bruxelles, le 1^{er} février :

Les télégrammes annonçant la démission de M. Gambetta ont été envoyés par les agences prussiennes.

Il est question parmi les bonapartistes de fonder ici un nouveau journal quotidien, appelé l'Avenir. L'ex-empereur aurait fourni tous les fonds nécessaires.

— L'Echo du Nord, de Lille, dit que des écuyers de l'ex-empereur ont été arrêtés.

— M. Crémieux, qui comme on sait se rendait à Paris, ayant rencontré à Vierzon ses collègues venant à Bordeaux, n'a pas poursuivi son voyage. Il est retourné à Bordeaux.

Ses collègues ont quitté Paris le 4, au soir. La ville était tranquille.

Les objets de ravitaillement commencent à arriver.

— On écrit de Lyon, le 5 février, soir :

Le préfet a passé en revue 10,000 Alsaciens et Lorrains organisés en trois légions, avec quatre canons et de la cavalerie.

Une foule nombreuse assistait et acclamait les légionnaires; M. Challemel-Lacour a prononcé un discours.

Les Prussiens ont occupé Lons-le-Saulnier ce matin.

— Malgré le décret supprimant les clubs jusqu'à la fin du siège, les réunions électorales étaient autorisées dans Paris.

— M. Rampont, directeur des postes, a fait de vaines démarches auprès de M. Bismark pour obtenir la suppression du droit de censure sur les correspondances adressées à Paris.

— La ligne du chemin de fer de Versailles (rive droite) est rétablie depuis le 2 au matin.

— La préfecture de police a reçu 225,000 mandats pour obtenir des saufs-conduits pour quitter Paris. — Le Mot d'ordre du 3 annonce qu'il ne sera délivré que cinq cents saufs-conduits par les autorités françaises.

— On cite plusieurs personnes, entre autres le gendre de M. Dorian, qui, n'ayant pu obtenir de saufs-conduits, ont réussi à franchir les lignes prussiennes pour se rendre en province.

Pour chronique locale et faits divers : P. GODET.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M^r ROULLEAU, notaire à Fontevault.

ACHETER
Par suite de décès,
FONDS DE FORGERON-CHARRON
BIEN ACHALANDÉ.
S'adresser audit notaire. (5)

BOULANGERIE A CÉDER
de suite,
S'adresser au bureau du journal.
Toutes facilités pour arrangement.

VENDE
OU A LOUER
Présentement,
LA BRASSERIE DE ST-FLORENT,
Près Saumur. (181)

A LOUER
Pour la Saint-Jean prochaine,
Rue Daillé,
QUATRE CHAMBRES au premier
et cabinet, cave et grenier.
S'adresser à M. GIRARD, de Saint-Vincent. (4)

ON DEMANDE A ACHETER une
jument, bai brun, taille 1^m 55.
S'adresser au bureau du journal.

POUR ÉVITER
LES CONTREFAÇONS
DU
CHOCOLAT-MENIER
IL EST INDISPENSABLE
D'EXIGER
LES MARQUES DE FABRIQUE
avec
le véritable nom

Rue d'Orléans, à Saumur.

MAISON BIDIER-CHAMPNEUF,
FERBLANTIER-LAMPISTE.

M^{rs} V^e BIDIER CHAMPEUF a l'honneur d'informer sa clientèle qu'elle continue, comme par le passé, sa maison de ferblanterie et de lampisterie. AU MAGASIN elle tiendra toujours les mêmes articles; — et, pour les travaux de bâtisse et fumisterie, un ouvrier actif et intelligent, qu'elle occupe depuis longues années, sera chargé de l'exécution des commandes.

Saumur, P. GODET, imprimeur.